

Archives : ouvertes et accessibles en ligne

Le *Netherlands Institute for Sound and Vision* travaille à la mise à disposition de ses archives radiophoniques, télévisuelles, photographiques et filmiques en ligne. L'archive permet de se projeter dans le passé et représente un trésor d'informations historiques. Cela crée une situation favorable à la mise en ligne d'archives et à leur publication ouverte sur internet, prêtes à être réutilisées.

Publication « ouverte » ne signifie pas seulement rendre le fichier accessible en streaming, mais aussi le rendre téléchargeable afin de favoriser sa réutilisation à grande échelle. A titre d'exemple, *Sound and Vision* publie des films sur la plateforme ouverte [Open Images](#) et les intègre également au sein de la médiathèque Wikimedia Commons, ceux-ci pouvant dès lors être liés à un article Wikipedia. Cela conduit à augmenter la visibilité de l'Institut et de sa collection.

Le diagramme

Comment savons-nous si la collection peut être mise en ligne ? Qu'en est-il du droit d'auteur ? Pour clarifier la situation, *Sound and Vision* a développé un diagramme qui est la base de toutes les analyses de droits au sein de notre collection.

Le diagramme nous informe sur le droit d'auteur. C'est un instrument qui met en lumière les bonnes questions à se poser avant toute utilisation et aide à y répondre. Après avoir suivi les différentes étapes du diagramme, une analyse de risques est parfois nécessaire. Au regard des résultats de cette analyse, il conviendra de décider si l'archive peut être mise en ligne, en streaming seulement ou comme un fichier téléchargeable.

Le résultat de l'analyse du droit d'auteur est sauvegardé dans notre MAM (MAM : Système de gestion des médias) et intégré dans le catalogue en ligne de *Sound and Vision*.

Le diagramme par étape

Ci-dessous vous trouverez une courte description des étapes à suivre pour réaliser votre analyse de droits sur la base du diagramme. Ce diagramme est basé sur la politique de l'Institut.



Analyser les différentes contributions de l'œuvre



Etape A

Tout d'abord, nous analysons les différentes contributions d'une œuvre protégée par le droit d'auteur. Une œuvre audiovisuelle est souvent constituée de plusieurs contributions. Des droits d'auteur sont attachés à chaque contribution qui concourt à l'œuvre finale. Les contributions d'une œuvre audiovisuelle sont, par exemple, les séquences d'images animées, la musique, le scénario, etc. Chaque contribution doit être analysée individuellement.

B

Pour chaque contribution, définir le type d'auteur concerné



1 – personne physique



2 – personne morale



3 – inconnu

C

Documenter qui sont les détenteurs de droits



Date de mort > 70 ans

= fin de la durée légale de protection au titre du droit d'auteur



Date de publication > 70 ans

= fin de la durée légale de protection au titre du droit d'auteur



Impossible de le savoir? Ne pas publier

(il est possible d'effectuer une "recherche diligente")

Etapes B et C

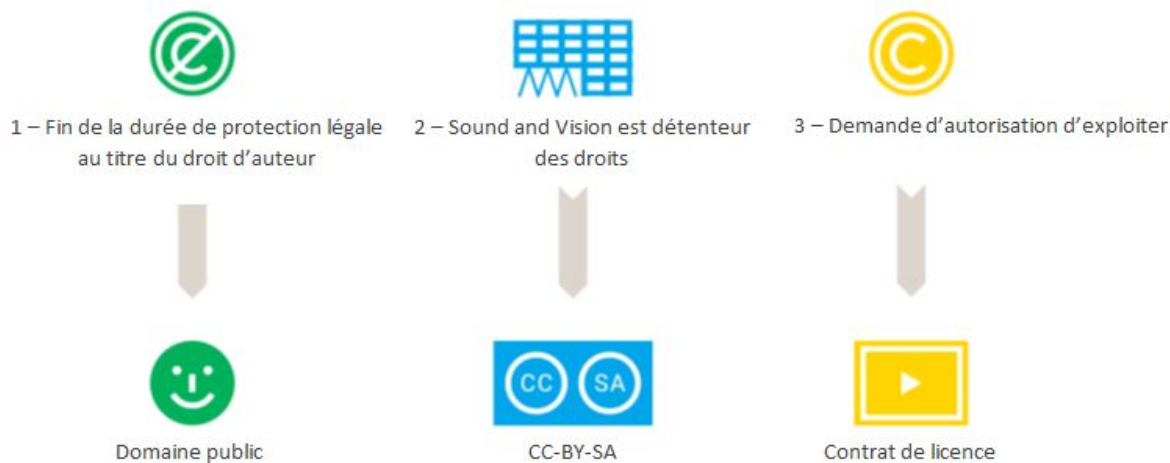
Ensuite, il est important de définir le type d'auteur qui est à l'origine de l'œuvre, cela afin de déterminer les droits qui la grèvent. A partir de là, il devient possible de décider de l'opportunité de poursuivre l'analyse en vue de la publication en ligne, ou non.

Au titre du droit d'auteur néerlandais, la durée de protection de l'œuvre au titre du droit d'auteur expire 70 ans après la mort de l'auteur, au 1^{er} janvier de l'année suivante [il en va de même en droit français, étant précisé que, pour les œuvres audiovisuelles, les 70 ans courent à compter de la mort du dernier vivant des collaborateurs suivants : auteur du scénario, auteur du texte parlé, auteur des compositions musicales avec ou sans paroles spécialement réalisées pour l'œuvre et réalisateur principal].

Quand l'auteur est une personne morale et qu'aucun auteur personne physique n'est mentionné sur l'œuvre, la durée de protection de l'œuvre au titre du droit d'auteur expire 70 ans après la première publication de l'œuvre, au 1^{er} janvier de l'année suivante [en droit français les personnes morales ne peuvent avoir la qualité d'auteur, sauf exceptions (dictionnaires, logiciels, ...)].

Quand l'auteur est inconnu, il est possible de considérer l'œuvre comme « orpheline ». Après une recherche approfondie (dite « recherche diligente »), il est possible de publier l'œuvre sous certaines conditions (voir <http://diligentsearch.eu/>).

D Évaluer le statut des droits

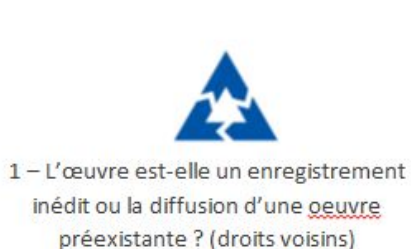


Étape D

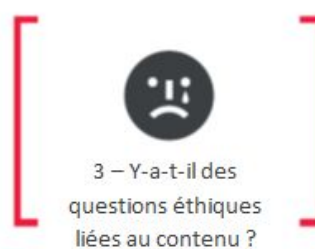
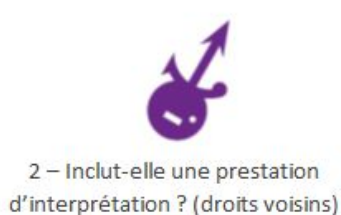
Quand la protection au titre du droit d’auteur a expiré, l’œuvre tombe dans le domaine public. Avant de mettre en ligne l’archive, *Sound and Vision* s’assure également que d’autres conditions sont remplies (voir les étapes sous F).

Parfois, *Sound and Vision* est lui-même le détenteur de droits d’auteur sur l’archive. Si c’est le cas, l’Institut rend l’archive accessible dans les conditions d’une licence « Creative Commons » (pour le moment sur le standard de la licence CC-BY-SA).

E Vérifier le périmètre du contrat de licence



F Vérifier trois éléments de plus :



Étapes E et F

Les résultats de toutes les étapes de la recherche sont documentés juridiquement : c’est la base de l’investigation sous-jacente.

Avant publication, trois choses restent à vérifier :

1 – L'œuvre constitue-t-elle un enregistrement inédit ou la diffusion d'une œuvre préexistante ?

Si oui, l'œuvre pourrait être soumise aux droits voisins des producteurs de phonogrammes, des entreprises de communication audiovisuelle et/ou des producteurs de vidéogrammes.

2 – Inclut-elle une prestation d'interprétation ?

Si oui, l'œuvre pourrait être soumise aux droits voisins des artistes interprètes.

3 – Y-a-t-il des questions éthiques liées au contenu ?

Il est nécessaire d'évaluer la présence d'images pouvant poser problème au titre du droit à l'image ou du droit à la vie privée. De plus, il faut s'assurer que le contenu de l'œuvre est adapté à une publication sur internet.

G

Décrire tous les résultats de l'analyse. Si autorisé : publication en accord avec les droits disponibles/acquis



Etape G

Une étape importante du travail avec le diagramme consiste à documenter tous les résultats. Cela rend nos décisions transparentes et permet de les étudier à nouveau à n'importe quel moment. Même en cas d'échec de l'investigation, ou si le résultat de l'analyse est que l'œuvre ne peut pas être publiée, il est important que toutes ces informations soient consignées. Grâce à ces informations l'analyse pourra être reprise plus tard, ou à l'aune de nouvelles informations.

L'explication ci-dessus donne un aperçu de la manière dont *Sound and Vision* traite des droits d'auteurs dans la perspective de la publication d'archives en ligne, qui constitue un des objectifs majeurs de l'Institut.

En coulisses, *Sound and Vision* travaille de façon extensive avec ce diagramme. C'est un outil important de l'analyse qui précède la décision de publier - ou non - une archive en libre accès sur internet, avec pour objectif de favoriser sa réutilisation à la plus grande échelle possible.

Cliquez [ici](#) pour accéder à la version en ligne du diagramme.